PASS Ski Alpin

Version 2018

Mot de l'inspection pédagogique régionale sur les protocoles actifs de sécurisation des scolaires (PASS) :

Les Protocoles Actifs de Sécurisation des Scolaires sont une formalisation de ce qui doit être réalisé pour l'enseignement d'une activité physique de pleine nature en mettant en place les éléments d'une sécurité active et passive maximale.

Les APPN sont riches de la singularité des situations qu'elles donnent à vivre aux élèves.

Le PASS n'est pas à voir comme une entrave à l'organisation de séquences en APPN, mais plutôt comme un point d'appui pour orienter les gestes professionnels des enseignants. Il permettra en effet de conforter certains enseignants qui ont déjà cette expertise et de mettre en évidence les compétences à développer chez ceux qui ne les ont pas encore. Il est par contre illusoire de se servir de ce document comme d'une recette et de se lancer dans l'enseignement de l'activité sans compétence en cochant les cases.

Quelques principes qui régissent la création des PASS

- L'enseignant est responsable de ce qu'il organise même en présence d'un intervenant extérieur
- L'autonomie s'apprend et ne pourra rester que relative dans toute intervention dans le cadre scolaire. La pratique des APPN permet aux élèves d'acquérir des compétences motrices et des savoir-faire sécuritaires. Leur développement progressif dans ce cadre permet d'envisager un degré d'autonomie mais qui doit rester encadrée. L'autonomie totale des élèves ne peut donc pas être envisagée.
    - L'enseignant doit rester au sommet de la chaîne de sécurité et ne peut en aucun cas donner cette responsabilité à un ou des élèves sous prétexte de recherche de développement d'autonomie.
    - Il reste le seul validateur responsable de toutes les opérations de contrôle. Son rôle est d'être le certificateur du contrôle, en tant que dernier évaluateur, de façon obligatoire, même dans le cas d'une responsabilisation des élèves recherchée à travers des rôles de pré-vérificateurs.

L'enseignant qui a la volonté de proposer une pratique des APPN doit toujours garder en tête

- La raison de ce qu'il veut décliner, la réponse au « pourquoi ? » permet de savoir s'il y a un réel besoin d'effectuer une action ou si ce sont d'autres motivations que le développement de l'élève qui sont sous-jacentes. Le fait d'avoir une compétence dans une activité sportive ne justifie pas forcément que les élèves, dont on a la charge, vivent cette forme d'activité. C'est se poser la question de ce que les élèves ont à gagner à la vivre, et si les compétences qu'ils vont y développer sont importantes ou non dans leur vécu d'élève.
- Dans cette même ligne d'idée, une compétence spécifique du cadre, qui peut être intéressante dans un autre milieu que scolaire (fédéral par exemple) en ce qu'elle touche à un degré d'expertise, n'aura pas forcément vocation à être vécue dans le cadre d'un établissement scolaire.
- Le « comment le faire » touche à l'adéquation à ce qui est décliné dans le PASS.
- Renoncer, même à tout moment, au déroulement d'une action est une compétence professionnelle, et doit être la décision prise en cas d'imprévu susceptible de perturber la sécurité maximale.

Le Ski Alpin :

Toutes les opérations et exigences décrites dans le PASS s'entendent dans un milieu non spécifique.

L'encadrement de l'activité ski demande un respect strict des informations données par les professionnels de la station, notamment en matière de pistes ouvertes ou fermées.

L'enseignant devra également adapter (ou renoncer à) son action aux conditions météorologiques et de visibilité.

L'enseignant veillera également à organiser une gestion de l'engagement de ses élèves. En effet, une fois les premiers apprentissages réalisés, l'activité ski peut être perçue comme grisante par le plaisir de la glisse, de la vitesse qu'elle procure, voire même par une impression de maîtrise et la volonté de s'exprimer par l'exploit, la prise de risque.

Ainsi une pratique sécuritaire articulera une gestion de l'espace entre membres et de la vitesse de chacun, en adaptant un niveau d'engagement aux compétences du groupe, et notamment du membre le plus faible.

Elle prendra également soin de gérer l'ambiance du groupe en orientant avec lucidité l'engagement des élèves, au regard de leurs compétences réelles, et en modérant leur envie de recherche d'émotions fortes.

Région académique
OCCITANIE

PASS Ski Alpin

Version 2018

AVANT la première descente….

Organisation :

- Le chef d'établissement sait où se déroule la sortie, le nombre d'élèves et le taux d'encadrement (adultes/élèves).
- Un protocole d'alerte des secours est défini (rassurer et couvrir la victime, premiers secours, skis en croix pour éviter un sur-accident, donner l'alerte via les pisteurs, prévenir le chef d'établissement).

Equipement des élèves :

- Skis réglés et adaptés à la taille du skieur (serrage en fonction du poids et du niveau du skieur).
- Chaussures avec boucles serrées.
- Casque homologué, attaché obligatoire.
- Gants obligatoires.
- Masque préconisé ou lunettes (indice mini 3).
- Crème solaire.

Gestion du groupe :

- Liste d'appel des élèves sur papier.
- Numéro du responsable légal.
- Evaluation déclarative : Comment (s'arrêter, maitriser sa trajectoire), quand, où, quelle fréquence, type de piste, type de remontée ?
- Taux de confort d'encadrement : 1/8.
- Connaître la procédure en cas d'accident : Protéger ; Alerter ; Secourir. (P.A.S)
- L'identification des groupes de niveau et des élèves est facilitée par le port conseillé d'une chasuble.

Equipement de l'encadrant :

- Téléphone portable chargé et sur soi.
- Matériel conseillé : couverture de survie, trousse de secours légers, barres de céréales, paire de gants, bonnet et lunettes de secours, crème solaire, un outil multifonctions (type VTT), talkies.

Connaissance des caractéristiques de la sortie et de la station :

- Météo du jour.
- Plan des pistes.
- Horaires et rdv de retour.
- Connaître le numéro de téléphone direct du service des pistes pour signaler un accident ou demander de l'aide si groupe en difficulté.

Responsabilités civiles et pénales :

- Chaque encadrant engage ses responsabilités civiles et pénales quand il prend un groupe en charge.
- ***Tous les encadrants se doivent d'être formés et informés.***

PENDANT la sortie…..

Connaissances des règles incontournables en tant qu'usager des pistes :

- Seul l'espace entre les jalons est défini comme « piste ».
- Hors-piste INTERDIT.
- Identifier le jalonnage réfléchissant (toujours à droite en descendant).
- Etre capable de s'arrêter.
- Maîtriser sa trajectoire.
- Maîtriser sa vitesse.
- Choisir les zones d'arrêt.
- Respecter la signalétique.
- Respecter autrui.
- Protéger ; Alerter ; Secourir (P. A .S)

Remontées mécaniques :

- Prenez le temps d'observer le fonctionnement du téléporté et expliquez les règles de sécurité aux élèves.
- Que doit faire l'élève : avant, pendant, en cas d'arrêt et à l'arrivée de la remontée mécanique.

Evaluation :

- Obligation de vérification du niveau de chaque élève sur une piste facile (verte) et proche de la station afin d'effectuer rapidement des réajustements de groupes. Viser l'homogénéité relative du groupe.

Exemples de cheminements possibles du groupe :

Les points de départ et d'arrivée sont déterminés et connus des élèves (jalons, panneaux, points remarquables…).

- En file indienne avec intervalles de sécurité et ordre de descente fixé.
- En binôme.
- En conduite de groupe inversé.
- Routine avec aménagement du milieu.

L'encadrant se positionne de telle sorte à avoir un visuel sur le groupe.

- L'identification des élèves est facilitée par le port conseillé d'une chasuble.

Choix des zones d'évolution :

- Sous-estimer ses propres compétences et celles des élèves. Surestimer les ennuis éventuels.
- Définir des évolutions adaptées aux conditions de neige et de pente : verglas, bosses, piste étroite…
- La dernière piste ne doit pas être la plus exigeante de la sortie.

Après la sortie :

Faire un bilan élèves et encadrants : Niveau, homogénéité des groupes, espaces d'évolution, respects des consignes, difficultés rencontrées, besoin de formation complémentaire …

Région académique
OCCITANIE

PASS Ski Alpin

Version 2018

Fiche de l'encadrant

Les questions à se poser. Est-ce que :	OUI	NON
J'ai la liste de mes élèves?		
Mes élèves sont équipés du casque, du masque, des gants?		
Je vais tester concrètement le niveau réel de tous mes élèves?		
Je connais les pistes et leurs difficultés?		
Je sais où je vais skier?		
J'ai les N° de téléphone des secours et de mes collègues?		
J'ai le N° de téléphone du transporteur?		
J'ai mon téléphone portable chargé?		
J'ai pris connaissance du PASS ?		
Je suis informé que j'engage mes responsabilités?		

Nom	Prénom	Contre-indication médicale
Numéro du responsable		
Numéro des secours station		